Trujas
CONCESSIONNAIRE - REPARATEUR AGREE
DISTRIBUTEUR DE PIECES DE RECHANGE PEUGEOT
5 Avenue Roger Hennequin - CS70569
78197 TRAPPES CEDEX
Tél 01 30 16 22 22

SAS au capital de 2 894 900 €
R.C.S Versailles 493 445 878
Siret 493 445 878 00017 - APE 4511Z
N° Intracommunautaire : FR 82 493 445 878

TRUJAS SAS
Siège Social
5 Avenue Roger Hennequin
CS70569
78197 TRAPPES CEDEX
SIRET : 493 445 878 00017
Tel : 01 30 16 22 22

DES CONCESSIONNAIRES DU GROUPE CARWEST

PEUGEOT

COURRIER ARRIVÉ
14 JUIN 2019
Saint-Quentin-en-Yvelines

SAINT QUENTIN EN
1 RUE EUGENE HENAFF
YVELINES BD : MG160010
78192 TRAPPES CEDEX

FACTURE du : 12/06/2019 Page :1/1
CHEQUE Echéance le : 31/08/2019 108 TOP! A
CCS : DARGERY JULIEN TVA : Véhicule mis en circulation le 26/01/2018

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
01-307392	0130184		PEUGEOT	VF3PSCFBCHR171972	ET-830-EX	12402	16529

Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	CT	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
A : REVISIONS : OPERATIONS SYSTEMATIQUES							
JOINT	6822AG AD31	1,00	4	2,01	10,00	1,81	1,81
(MKT) LIQUIDE LAVE VITRE	1637755180	1,00	4	1,40	20,00	1,12	1,12
FILTRE A HUILE	1616399880 AD36	1,00	4	17,50	26,00	12,95	12,95
INEO ECS 5W30 PSA B712290	005010 STAT	2,80	4	21,05	20,00	16,84	47,15
- OPERATIONS SYSTEMATIQUES D'ENTRET IEN -	95N48A	1,00	4	70,00	0,00	70,00	70,00
DECHETS AUTRES	DECH		4	3,68	0,00	3,68	3,68
SOUS-TOTAL INTERVENTION A 136,71 (164,05 TTC)							

Total hors taxe		Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration	Total T.T.C
PI : 63,03		(4) 20,000	**164,05**
MO : 70,00	**136,71**	136,71	
DIV : 3,68		27,34	

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
01-307392	0130184	16529
12/06/2019		164,05

MO facturee au bareme des temps sauf (*) au temps passe

PEUGEOT RAPIDE
PEUGEOT OCCASIONS DU LION

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 521-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.
ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement."